



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

contrats de projets État-régions

Question écrite n° 17468

Texte de la question

M. Jean-Jacques Urvoas attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, sur le contrat de projets 2007-2013, signé à Rennes le 12 avril 2007 entre l'État et le conseil régional de Bretagne. Le document indique qu'une convention spécifique relative à la transmission de la culture et de la langue bretonnes est alors en cours de rédaction, « avec un objectif de conclusion d'ici le 30 juin 2007 ». Or, à la mi-février 2008, cette convention n'est toujours pas signée. Il lui demande donc quelles sont les raisons de ce retard, qui fragilise nombre de structures dédiées à la préservation et à la promotion de la culture régionale.

Texte de la réponse

La convention relative à la transmission de la culture et de la langue bretonne a été signée par le président du conseil régional au cours de l'assemblée du 27 mars 2009, après validation par l'État. Elle doit maintenant être validée par les conseils généraux.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Urvoas](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17468

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Écologie, développement et aménagement durables

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 février 2008, page 1527

Réponse publiée le : 30 juin 2009, page 6470